

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 02 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de **Sont présents:** Laurence DUMAS, Frédéric CANAL, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE, Philippe DAYMARD, Céline BREUIL, Valérie DUPEYROUX, Lisette GIRAUD CHAMBRE, Jean-François PARSOL, Chrystelle VIGNAU  
**Excuses:** Isabelle MORANGE  
**Secrétaire de séance:** Frédéric CANAL

Objet: Révision du classement de la voirie communale - DE 2020 047

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière mise à jour du tableau des voies communales a été réalisée grâce au concours de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze, dans le cadre de l'assistance fournie par l'Etat (ATESAT). Cette dite mise à jour avait permis d'identifier 16 773 mètres de voies communales.

La commission voirie s'est réunie afin de réétudier ce dit classement car il s'avère que de très nombreuses voies sont classées actuellement en chemin rural alors d'importants travaux de renforcement, avec revêtement en enrobé à chaud, ont été réalisés depuis de nombreuses années et que leur classement en voies communales serait le reflet d'une plus juste réalité de terrain.

Madame le Maire explique ensuite que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, de même qu'aucune des voies concernées ne subit de déclassement. Ainsi il importe que le classement des voies communales soit prononcé par le Conseil Municipal, sans enquête publique conformément à la loi du 9 décembre 2004 n°2004-1343 de simplification du droit du code de la voirie routière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- D'approuver le tableau de classement des voies communales joint en annexe ;
- De se prononcer sur la longueur actualisée des voies communales qui est dès lors de 22 840 mètres ;
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour s'assurer de l'exécution de la présente délibération et de transmettre aux services de la Préfecture et du Cadastre pour mise à jour.

Objet: Travaux d'aménagement de la traverse de Rolière : Présentation d'avenants au marché - DE 2020 048

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de la traverse de Rolière, tant au niveau de la voirie que des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales.

Madame le Maire rappelle ensuite à l'assemblée délibérante que le cabinet SAUNAL CROS d'AURIILAC (15) a été retenu pour assurer l'étude relative à l'estimation de ces dits travaux et que l'entreprise BERGHEAUD a été retenue pour leur exécution.

Après plusieurs réunions de préparation, il s'avère que des travaux supplémentaires doivent être réalisés (3 voies non prévues pour de la réfection de chaussée ont été oubliées) mais d'autre part, certains autres travaux n'auront pas lieu d'être (canalisations souterraines en meilleur état que cela avait été estimé).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- De reporter la validation d'avenants au marché d'aménagement de la traverse de Rolière en raison d'un manque de chiffrage actuel.
- De demander au cabinet SAUNAL CROS et à l'entreprise BERGHEAUD de transmettre dans les plus brefs délais les données chiffrées.

Objet: Travaux d'aménagement de la traverse de Rolière : Devis pour suivi de chantier - DE 2020 049

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de la traverse de Rolière, tant au niveau de la voirie que des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales.

Madame le Maire rappelle ensuite à l'assemblée délibérante que le cabinet SAUNAL CROS d'AURILLAC (15) a été retenu pour assurer l'étude relative à l'estimation de ces dits travaux.

Il leur a été ensuite demandé d'établir un devis concernant la maîtrise d'oeuvre pour le suivi de l'exécution de cette opération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- De reporter la décision de retenir le cabinet SAUNAL CROS d'AURILLAC (15) en raison d'un défaut de transmission de devis à ce sujet.

Objet: Travaux d'aménagement de la traverse de Rolière : Autorisations de rétablissement de la voirie communale dans ses limites antérieures - DE 2020 050

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de la traverse de Rolière, tant au niveau de la voirie que des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales.

Après plusieurs réunions de préparation dudit chantier, il s'avère que des régularisations cadastrales dans ses limites antérieures sont nécessaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- De charger le cabinet SAUNAL CROS d'AURILLAC (15) d'établir les documents d'arpentage relatifs au rétablissement du cadastre dans ses limites antérieures pour 3 parcelles situées au village de Rolière.  
- De prévoir les crédits nécessaires au Budget 2020, article 2152 - opération 193.

Objet: Travaux de voirie au Theil : Acquisition de parcelle pour régularisation du cadastre - DE 2020 051

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de renforcement de la voirie communale concernent en 2020 la VC n°5 de la VC n°1 partant de Rolière, à partir de la Croix de Giral jusqu'au village du Theil.

Il s'avère qu'une partie de la voirie communale apparaît au cadastre comme faisant partie d'une parcelle appartenant à un privé. Il importe donc de régulariser la situation avant tout commencement des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- De procéder à la régularisation cadastrale concernant la VC n°5 de la VC n°1 partant de Rolière ;  
- De faire appel au cabinet de géomètres experts SAUNAL CROS d'AURILLAC afin d'établir un document d'arpentage ;  
- De procéder à l'achat de cette régularisation de parcelle pour 54 mètres carré à intégrer au domaine public routier avec M. VEYSSIERE François, pour l'Euro symbolique, et de prendre à sa charge les frais d'acte notarié ;  
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020, **article 2152 – opération 192.**

Objet: Adressage : Présentation de devis pour l'acquisition de plaques de rue et numéros - DE 2020 052

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une phase d'étude concernant la dénomination des rues, des places, des chemins et voies communales jugés ainsi que la numérotation

des habitations concernées se termine, grâce au concours du groupe La Poste qui avait été missionné pour accomplir cette mission.

Il importe dès lors de passer à la phase de mise en place de l'adressage avec l'acquisition de panneaux et plaques de rue ainsi qu'à l'achat de numéros.

Une consultation a donc été lancée : trois entreprises ont répondu au dit appel d'offres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

### **DECIDE**

- De retenir le devis de la société SEDI EQUIPEMENT pour un montant de **8 042.52 € HT soit 9 651.02 € TTC**;

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze pour un montant de 40 %, plafonné à 4 000 €, au titre de la mise en place de la démarche d'adressage dans le cadre du passage à la fibre optique ;

- De donner tout pouvoir à Madame le Maire dans l'accomplissement de cette mission.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2020, **article 2152 - opération 189**.

Objet: Adressage : Modification de la dénomination de certaines voies - DE 2020 053

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une charte d'engagement et de partenariat a été signé avec la Poste- Direction Courrier Limousin dans le cadre de l'étude pour la dénomination des voies. De nombreuses réunions ont été organisées dans le cadre de l'adressage.

Madame le Maire présente alors aux membres du Conseil Municipal les propositions de numérotation des voies qui ont été retenues précédemment :

#### **LE BOURG**

Route de Pleaux

Route de St Privat

Route de Spontour

Route de Chaussenac

Impasse de la mairie

Rue des balcons

Place de l'église

Rue du lavoir

Rue du château

Impasse de la STEP du Bourg

Chemin du château d'eau

#### **LOTISSEMENT COMMUNAL**

Lotissement du Puy des Fourches

#### **LES TROIS ARBRES**

Route de St Privat

#### **LE CAILLOU / LE THEIL**

Route du Theil

#### **LESPINASSE**

Impasse de Lespinasse

#### **LES FRONTIERES**

Route de St Privat

**LA COMBE**

Route de St Privat  
Route de Lacombe

**LA CHALMETTE**

Route de la Chalmette

**LE SIREYGEOL**

Route de Pleaux

**LA MARTINE**

Route de la Martine

**ROLIERE**

Route de la Martine  
Route de Rolière  
Impasse du Marronnier  
Impasse des Tilleuls

**LESTRADE**

Route de Lestrade

**LE POMMIER**

Impasse du Pommier

**EMBROUSSE**

Impasse d'Embrousse

**LA BROUSSE**

Route de la Brousse

**LE FROUGE**

Route du Frouge

**LES GRANGES**

Route des Granges

**SOUMEYRAT**

Impasse de Soumeyrat  
Route de Soumeyrat

**LE CHEROU**

Route de Visis

**VISIS**

Route de la Visis  
Impasse de la fontaine de Visis  
Route du four de Visis  
Impasse du puits de Visis  
Chemin de la STEP de Visis

**LE MOULIN DE RILHAC**

Impasse du moulin de Rilhac

**LA CANTIE**

Impasse de la Cantie

#### MAUGANT

Route de Spontour

Impasse de la croix de Maugant

Route d'Eybret

Route du Viminier

Impasse de la fontaine de Maugant

Route du Pomeyrol

#### LE POMEYROL

Route du Pomeyrol

Place du Pomeyrol

#### LA SERRE

Route de la Serre

#### LE VIMINIER

Route du Viminier

Place du Viminier

#### CHAREL

Route de Charel

#### LE LION D'OR

Route de Spontour

#### LA MAISON ROUGE

Route d'Eybret

#### EYBRET

Route d'Eybret

Rue du village d'Eybret

#### POLPRAT

Route d'Auriac

Route de Polprat

Rue de la fontaine de Polprat

Place de Polprat

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

#### DECIDE

- Qu'il importe de **modifier la dénomination de "Impasse du puits de Visis" par "Chemin du puits de Visis"** ;

- De **rajouter le nommage de deux nouvelles voies** :

\* **Impasse des Prés Chaumeil** (chemin menant à la déchetterie de compostage de Soumeyrat)

\* **Route des Trois Arbres** (de la RD145 aux Trois Arbres vers le Caillou)

- De transmettre ces informations à la Direction de la Poste afin qu'ils puissent transmettre ces dites informations au Service National de l'Adressage .

- De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Objet: Travaux d'isolation du bâtiment de l'ancienne Poste : Présentation de devis - DE 2020 054

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'isolation du local commercial communal occupé par l'esthéticienne ont débuté par le remplacement de la porte d'entrée afin de garantir une meilleure isolation.

Néanmoins la locataire signale, avec preuve à l'appui, de très importantes dépenses d'électricité. La commission Bâtiments s'est de nouveau rendue sur place et a envisagé plusieurs pistes afin de réaliser de nouvelles économies d'énergie : installer une pompe à chaleur air/air, beaucoup moins énergivore en électricité, et procéder à l'isolation de la cave du bâtiment de la Poste.

Madame le Maire présente alors à l'assemblée délibérante plusieurs devis relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- De donner son accord pour procéder à des travaux supplémentaires d'isolation du bâtiment de l'ancienne Poste ;
- De retenir le devis de l'entreprise BLANCHE Laurent de Saint Julien Aux Bois (19) concernant l'installation d'une pompe à chaleur air/air, pour un montant de 3 970.00 € H.T., soit **4 764.00 € T.T.C**;
- De procéder à l'isolation de la cave du bâtiment et que les travaux seraient réalisés en régie par les services techniques communaux, et de retenir le devis de SAS FARGES BATILAND pour un montant de **500 € TTC** ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020, **article 2132- opération 177.**

Objet: Présentation de devis pour l'acquisition de panneaux de signalisation divers - DE 2020 055

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'acquisition de panneaux de signalisation actuellement manquants pour une bonne indication des usagers de la route mais également pour leur sécurisation.

Madame le Maire annonce ensuite à l'assemblée délibérante que des devis ont été demandés au service Départemental des Routes de la Corrèze à ce sujet, après l'établissement de listes concernant des panneaux de lieux-dits, de voies sans issue ainsi que de panneaux directionnels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- De reporter la décision d'achat de panneaux de signalisation en raison d'un manque de devis non parvenu à ce jour.
- De demander au service départemental des Routes de la Corrèze de transmettre ce chiffrage dans les plus brefs délais.

Objet: Choix de la compagnie de transport scolaire pour l'année 2020-2021 - DE 2020 056

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé depuis plusieurs années que chaque commune du RPC RILHAC XAINTRIE - AURIAC participerait au coût engendré par les déplacements scolaires à portée pédagogique, proportionnellement au nombre d'enfants domiciliés dans sa commune.

Madame le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante que des devis ont été demandés à des compagnies de transport locales afin d'assurer ces dits déplacements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,  
**DECIDE**

- De prendre en charge les sorties USEP dans le cadre de l'année scolaire 2020-21;
- De retenir l'offre des CARS DE LA XAINTRIE de SAINT PRIVAT (19), pour les transports concernant l'année scolaire 2020-2021 ;
- Que l'intégralité des dits transports du RPC RILHAC-AURIAC sera payée dans un premier temps par la commune de RILHAC XAINTRIE ;
- Qu'il conviendra dans un second temps de facturer à la commune de domicile de chaque enfant le dit coût proratisé par élève scolarisé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif, **article 6247**.

Objet: Proposition d'achat d'une parcelle au Lotissement communal - DE 2020 057

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Madame DAYMARD Joëlle, qui exprime le souhait de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée ZK 83 sise le Lotissement communal, d'une surface de 910 mètres carré.

Madame le Maire rappelle ensuite l'assemblée que le prix de vente d'un terrain à bâtir au Lotissement communal du Puy des Fourches est fixé à 3.00 € le mètre carré.

**Monsieur DAYMARD Philippe se retire de la salle et ne participe pas au vote.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,  
**DECIDE**

- D'accepter la proposition d'achat pour la parcelle cadastrée ZK 83 à Madame DAYMARD Joëlle pour un montant de 2 730 € ;
- Que le bornage a déjà été effectué par un géomètre en 2013 ;
- Que les frais de notaire seront à la charge des futurs acquéreurs ;
- De charger Madame le Maire de signer tout document relatif à cette vente.

#### QUESTIONS DIVERSES

\* Conformément aux instructions de la Préfecture, le plan communal de sauvegarde est réactivé du fait d'une deuxième vague de COVID19 et d'une nouvelle période de confinement. Un registre de personnes vulnérables est mis en place : toute personne souhaitant se signaler peut s'adresser au secrétariat de mairie ou aux élus.

\* Lecture est donnée d'un courrier des parents d'élèves du RPC RILHAC-AURIAC, qui demande principalement un élargissement des horaires de garderie et une révision des tarifs de cette dernière. Il est donc décidé d'adresser aux familles un sondage afin de connaître les besoins à ce sujet.

\* La parution du deuxième bulletin municipal est prévue pour la fin octobre 2020.

Le Maire.  
DUMAS Laurence



